



MEMBRES DE LA FCA : MISE À JOUR DE LA POLITIQUE, DES PROJETS ET DE LA LÉGISLATION



FÉVRIER 2023

MEMBRES DE LA FCA : MISE À JOUR DE LA POLITIQUE, DES PROJETS ET DE LA LÉGISLATION – FÉVRIER 2023

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

PARTENARIAT CANADIEN POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le 22 juillet, les ministres FPT ont annoncé la conclusion d'une entente multilatérale en vue du Prochain cadre stratégique, baptisé *Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD)*. Cette nouvelle entente quinquennale injectera 500 millions de dollars en nouveaux fonds, augmentant ainsi de 25 % la portion à coûts partagés du partenariat. Cette annonce incluait les éléments suivants :

- 250 millions de dollars pour le Programme des paysages agricoles résilients (PPAR), qui sera adapté aux besoins et conditions de chaque région, dont les coûts seraient partagés, et qui serait administré par les provinces et les territoires. Les ministres ont précisé que l'engagement budgétaire antérieur d'allouer 150 millions de dollars pour la mise en œuvre du PPAR serait pris en charge à 40 % par les provinces à titre de programme à coûts partagés en vertu du PCAD.
- Faire passer le taux d'indemnisation du programme Agri-stabilité de 70 % à 80 %, tout en incorporant de nouvelles mesures à l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) afin de les rendre plus rapides, plus équitables et plus faciles à comprendre, tout en protégeant mieux les producteurs contre les risques climatiques.
- Les ministres ont aussi convenu que pour recevoir une contribution gouvernementale au titre d'Agri-Investissement, les exploitations agricoles ayant des ventes nettes admissibles (VNA) d'au moins 1 million de dollars devront réaliser une évaluation des risques agroenvironnementaux d'ici 2025.
- Une évaluation, sur une période d'un an, de la meilleure façon d'intégrer les risques et l'adaptation climatiques aux programmes de GRE. Les provinces définiront des incitatifs potentiels, et réaliseront ensuite des projets pilotes destinés aux producteurs qui adoptent des pratiques à la fois respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour réduire les risques de production.
- Les ministres ont convenu en principe de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de l'agriculture de 3 à 5 Mt de CO₂ par an.

Messages clés :

- La FCA est heureuse de constater que la déclaration FPT va dans le sens de plusieurs des recommandations de la FCA et constitue un pas dans la bonne direction vers notre ambition de transformer l'agriculture au Canada en un chef de file mondial dans la production de nourriture de façon durable.
- Le gouvernement a déclaré que les objectifs de réduction des émissions seront atteints au moyen d'approches qui n'auront aucune incidence sur la production alimentaire, mais il

faudra collaborer étroitement avec les agriculteurs dans le cadre des programmes environnementaux pour s'assurer que l'on parvienne à réduire les émissions tout en augmentant les rendements pour répondre à la demande croissante de nourriture.

- L'obligation des producteurs de se conformer aux règles à la fois des programmes environnementaux et des programmes de GRE, comme les nouvelles exigences incluses au programme Agri-investissement, pourrait réduire l'accès à un soutien crucial en matière de gestion des risques et ajouter à la complexité des objectifs des programmes de GRE, dont l'importance ne fera que croître en raison de l'aggravation des risques climatiques et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.
- La FCA soutient les changements apportés récemment au programme Agri-stabilité et a hâte de poursuivre le dialogue sur les mesures additionnelles à prendre pour accroître le taux de participation, notamment pour accélérer le versement de l'aide et améliorer la prévisibilité et les niveaux de soutien du programme.

TARIFS SUR LES ENGRAIS ET DISPONIBILITÉ

Le 3 mars 2022, le gouvernement du Canada a imposé un tarif de 35 % sur un vaste éventail de produits importés de la Russie, dont les engrais.

Bien que le but de l'imposition d'un tel tarif sur les importations soit d'exercer de la pression sur le gouvernement russe en causant des difficultés économiques aux fournisseurs russes, certains de ces derniers, notamment dans le cas des engrais, ont réussi à augmenter les prix que paient leurs clients canadiens. Cela signifie que les agriculteurs canadiens ont subi des effets négatifs des tarifs imposés par le gouvernement fédéral sur les engrais russes.

Les agriculteurs dans l'Est du Canada ont été touchés, de façon disproportionnée, par cette mesure puisqu'il est estimé que 85 % à 90 % des engrais azotés utilisés dans cette région du Canada sont importés de la Russie. Ces coûts tarifaires empirent l'environnement inflationniste auquel sont déjà confrontés les agriculteurs de l'Ontario et qui entraîne une augmentation considérable des prix des combustibles et des autres intrants utilisés en agriculture.

Il est important également de souligner l'impact indirect négatif du tarif. Dans certains cas, les agriculteurs ont fini par avoir à payer des prix plus élevés sur les marchés pour des engrais qui n'étaient pas assujettis directement au tarif, en raison de l'offre et de la demande.

Messages clés :

- Les agriculteurs partout au Canada, en particulier dans l'Est du pays, ont été durement touchés par la hausse vertigineuse des prix des intrants agricoles et plus précisément des engrais azotés à cause du tarif imposé sur les engrais importés de la Russie.
- La FCA exhorte le gouvernement du Canada à se concentrer immédiatement sur la prise de mesures d'aide directe aux agriculteurs, dont le montant devrait à tout le moins correspondre aux revenus tirés du tarif sur les engrais russes.
- La FCA souhaite également que l'on assure un financement à coûts partagés à l'appui de l'adoption généralisée d'installations d'entreposage des engrais, en tant qu'outil de gestion des risques. Ainsi, les agriculteurs canadiens seraient mieux en mesure de faire face à la volatilité des prix en achetant les engrais durant les périodes où les prix ne sont pas à leur maximum.

CONNECTIVITÉ RURALE

L'écart qui sévit dans l'accès Internet à large bande est une réalité partout dans le Canada rural, où les vitesses Internet moyennes sont moins élevées que dans les centres urbains et où les régions les plus éloignées souffrent d'une connectivité limitée. Dans un même temps, l'espoir de la connectivité 5G laisse entrevoir le potentiel de déclenchement d'une activité économique considérable dans le secteur canadien de l'agriculture et dans les régions rurales du Canada.

La FCA était heureuse de l'annonce récente des règles établies pour les enchères des licences de spectre de la bande de 3 800 MHz, consistant à fixer des plafonds d'utilisation du spectre et des conditions de déploiement plus rigoureuses qui, au fil du temps, devraient améliorer à la fois la vitesse et la disponibilité des services mobiles et Internet dans le Canada rural.

Le 25 janvier 2022, la FCA et Telus ont tenu un webinaire intitulé « Connectivité 5G – Qu'est-ce que cela signifie pour les agriculteurs canadiens? » [Cliquez ici pour regarder un enregistrement du webinaire.](#)

Messages clés :

- Si l'on veut que le Canada rural demeure un endroit attrayant pour les générations futures et que l'agriculture canadienne prospère, il est essentiel d'y assurer un accès Internet haute vitesse fiable.
- Malgré les milliards de dollars alloués au déploiement de l'accès Internet large bande, de nombreuses collectivités rurales ont de la difficulté à accéder aux programmes de financement disponibles.
- La connectivité 5G a le potentiel d'ajouter 40 milliards de dollars à l'économie canadienne d'ici 2026, si l'infrastructure permet son adoption généralisée.
- La création d'un guichet unique et rationalisé pour la présentation des demandes de financement visant à améliorer la connectivité permettra aux collectivités de savoir quels sont les fonds disponibles et où les obtenir.
- Les programmes fédéraux de connectivité doivent tenir compte à la fois de la couverture géographique et de l'accès Internet de la population dans une région, afin d'éviter que la connectivité dans une seule communauté rende l'entière région inadmissible au soutien.
- La FCA plaide également pour que le gouvernement établisse un Fonds pour les zones de desserte afin d'assurer la viabilité financière des fournisseurs de services Internet qui offrent leurs services dans des régions moins denses et où la connectivité coûte cher.



Brodie Berrigan

Directeur, Relations gouvernementales et Politique agricole
343-987-2240 / brodie@producteurs-canadiens.ca

STRATÉGIE CANADIENNE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX ENGRAIS

Du 4 mars au 31 août, Agriculture et Agroalimentaire Canada a mené des consultations pour guider l'établissement d'une approche permettant d'atteindre l'objectif de réduction des émissions attribuables aux engrais au Canada de 30 % par rapport aux quantités de 2020 d'ici 2030.

Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il ne propose pas une réduction obligatoire de l'utilisation des engrais et que son but est de mettre à contribution un certain nombre d'approches existantes pour atteindre cet objectif, notamment : Gestion des nutriments 4R, utilisation d'engrais à efficience accrue et d'inhibiteurs, cultures de couverture et légumineuses, épandages au printemps plutôt qu'à l'automne, applications fractionnées accrues, techniques d'agriculture de précision, planification de la gestion des nutriments et financement aux fins d'utilisation de technologies d'application précise des nutriments.

Messages clés :

- Il y a une préoccupation croissante parmi les intervenants que l'on ne pourra pas atteindre l'objectif de réduction des émissions attribuables aux engrais à moins d'imposer un plafond limitant l'utilisation des engrais.
- La FCA recommande que la stratégie ne donne pas lieu à une réglementation ou à une politique qui rende obligatoire la réduction de l'utilisation des engrais.
- La FCA recommande également que la stratégie aide les producteurs à adopter les meilleures pratiques de gestion et technologies, par la mise en place d'une approche de financement et d'incitatifs.
- De plus, la stratégie doit améliorer la méthodologie utilisée au Canada pour mesurer les émissions, afin que les efforts déployés actuellement à la ferme soient entièrement reconnus.

Projet de loi C-234, Loi modifiant la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*

Ce projet de loi C-234 a été déposé à la Chambre des communes par le député conservateur Ben Lobb en février 2022, et un rapport de comité renfermant des amendements a été présenté le 23 novembre 2022 à la Chambre des communes.

Le projet de loi C-234 vise à modifier la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* pour étendre la définition de machinerie agricole admissible ainsi que l'exemption de combustibles agricoles admissibles, afin d'y inclure le gaz naturel commercialisable et le propane. Il vise également à ajouter la machinerie utilisée pour chauffer et refroidir les bâtiments et les séchoirs à grains à la machinerie agricole admissible. La FCA a fait d'importants efforts de lobbying à l'appui de ce projet de loi par l'entremise de l'Alliance sur le carbone d'origine agricole (ACA), un groupe de l'industrie incluant 15 organisations agricoles et que la FCA copréside avec l'Association canadienne des producteurs de canola.

Messages clés :

- Le séchage des grains et le chauffage et le refroidissement des installations hébergeant le bétail sont des activités clés qui sont essentielles pour atténuer les graves impacts climatiques d'événements météorologiques comme des quantités extrêmes de pluie à l'automne et les dômes de chaleur en été.
- Malheureusement, le gaz naturel et le propane utilisés pour faire fonctionner cette machinerie ne sont pas exemptés des surcharges prélevées sur le carbone, augmentant ainsi les coûts des mesures d'atténuation des impacts du changement climatique.
- Ce projet de loi aidera à faire en sorte que ces activités cruciales soient exemptées des surcharges prélevées sur le carbone, fournissant ainsi aux producteurs le capital critique nécessaire à investir dans la durabilité, la productivité et la compétitivité de leurs opérations.
- Nous sommes heureux que tous les partis appuient le projet de loi à ce jour, mais le secteur de l'agriculture doit continuer à insister sur son adoption afin, qu'au bout du compte, il reçoive la sanction royale.

LA STRATÉGIE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le 12 décembre 2022, le gouvernement du Canada a lancé des consultations en vue de l'établissement d'une Stratégie pour une agriculture durable (SAD), qui guidera les mesures de soutien aux agriculteurs tout en créant un secteur durable. Cette stratégie vise à fixer des objectifs et des résultats, tout en traçant une voie claire vers leur réalisation. En soutenant la durabilité du secteur, la stratégie cherche à donner aux producteurs les moyens de se remettre rapidement d'événements extrêmes, de prospérer dans un climat changeant et de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, tout en participant aux efforts globaux du Canada de réduire les émissions. La stratégie met l'accent sur cinq enjeux prioritaires : la santé des sols, l'adaptation et la résilience au climat, la qualité de l'eau, l'atténuation des changements climatiques et la biodiversité.

Reconnaissant que les producteurs ont déjà pris d'importantes mesures pour assurer la durabilité de leurs opérations de différentes manières, la stratégie vise à amplifier et à accroître ces efforts, grâce à la collaboration étroite avec le secteur de l'agriculture, les provinces et les territoires. Le processus est appuyé par un comité consultatif présidé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et la FCA, et est composé d'experts de l'industrie, y compris de producteurs et de représentants d'associations et d'organisations non gouvernementales.

Messages clés :

- La SAD, anciennement le Plan d'agriculture durable, est une stratégie axée sur les producteurs et doit être dressée en étroite collaboration avec ces derniers.
- La FCA est heureuse de constater que la composition du Comité consultatif sur la SAD répond à l'une de ses demandes de longue date et a hâte de collaborer avec l'industrie et les partenaires d'ONG pour formuler une stratégie pragmatique reposant sur une approche à triple rendement à l'égard de la durabilité.
- L'agriculture offre un potentiel immense en tant que source de solutions climatiques, comme la séquestration du carbone, les réductions des émissions à gaz à effet de serre, l'amélioration de la biodiversité et d'autres services de préservation des écosystèmes. Cependant, ces occasions peuvent seulement être exploitées à fond si elles sont soutenues par un environnement habilitant qui protège les sources de revenus des producteurs, cible la croissance durable de la productivité et cerne des possibilités d'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale.
- En tant que coprésident du Comité consultatif sur la SAD, la FCA cherchera à assurer une solide participation du secteur à l'égard de ces objectifs communs et de définir des mesures de durabilité pragmatiques pour les atteindre.

PROCESSUS DE TRANSFORMATION DE L'AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (ARLA)

Au printemps dernier, l'ARLA a entrepris son processus de transformation en menant une consultation dans le cadre de son Examen ciblé de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, et qui s'est terminée le 30 juin. Cet effort a été facilité par le Comité directeur de la transformation, soutenu par cinq groupes de travail qui se sont penchés chacun sur un aspect particulier du dossier : limites maximales de résidus (LMR), modernisation des processus de gestion, amélioration de la transparence et utilisation accrue de données du monde réel. La FCA a fait partie du Comité directeur, ainsi que du groupe de travail technique sur les LMR.

Messages clés :

- La transformation vise à réduire d'importants arriérés attribuables au cycle d'examen des produits de l'Agence qui s'étale sur 15 ans.
- Le but est de mettre en place une approche de surveillance continue qui accélère les examens des produits à faible risque et donne aux intervenants un préavis les informant des prochains examens de produits.
- La FCA poursuit ses efforts de pression auprès du gouvernement en ce qui concerne un certain nombre de résolutions de longue date ayant trait aux pesticides, dont l'harmonisation des processus d'évaluation et d'homologation entre le Canada, les États-Unis et l'Union européenne et l'autorisation d'exemptions régionales dans le cas de certains produits, à la lumière des données scientifiques pour la région particulière visée.



Scott Ross

Directeur exécutif
613-315-2334 / scott@producteurs-canadiens.ca

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Le Canada doit aborder les négociations commerciales dans le but d'obtenir des résultats positifs et d'assurer des débouchés profitables pour les agriculteurs canadiens. L'application de règles claires et efficaces régissant le commerce international se traduira par des marchés internationaux et nationaux qui fonctionnent mieux et qui contribuent à une hausse de la profitabilité pour les exploitations agricoles canadiennes.

Messages clés :

- L'organisation mondiale du commerce (OMC) doit être le principal véhicule servant à établir et administrer un système de commerce international reposant sur des règles, ce qui inclut le maintien d'un mécanisme fonctionnel de règlement des différends.
- Le Canada doit continuer d'adhérer à un programme agressif, bilatéral et régional de conclusion d'accords commerciaux et de chercher à obtenir des résultats qui profitent à l'agriculture canadienne dans son ensemble en maximisant les possibilités d'exportation profitables et de veiller à ce que les règles commerciales autorisent le maintien d'un système efficace de gestion de l'offre.
- Le Canada doit continuer d'insister sur l'harmonisation et l'alignement des régimes réglementaires dans les accords actuels et futurs, sans compromettre les normes de santé et environnementales.
- Le Canada doit continuer de s'efforcer d'assurer l'adoption de règles de jeu équitables dans le contexte du soutien national accordé à l'agriculture et d'étendre son droit d'administrer une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui facilitent et stimulent la profitabilité des agriculteurs.
- Le Canada doit assurer la mise en place de programmes d'atténuation pour les secteurs de l'agriculture qui souffrent à cause de la mise en œuvre d'accords commerciaux et de guerres et représailles commerciales.
- Lors des négociations, il ne faut jamais sacrifier un secteur au profit d'un autre.
- La FCA prône l'adoption d'un plan de travail agressif visant à harmoniser et aligner les différences dans la réglementation des différentes provinces afin de garantir un commerce libre et sans obstacle entre les provinces et les territoires.

TRANSPORTS

La FCA comprend l'importance et la complexité d'un système intégré composé d'un réseau à facettes multiples de transport ferroviaire, routier, aérien et maritime, reliant les différentes régions du pays d'un océan à l'autre.

Il est nécessaire d'adopter une stratégie nationale et uniforme sur les infrastructures de transport, afin que les ressources naturelles du Canada, et ses produits manufacturiers et agricoles puissent dans les faits répondre à la demande sur les marchés internationaux et nationaux. Pour ce faire, le Fonds national des corridors commerciaux doit continuer de constituer une priorité pour le gouvernement fédéral et il faut suivre les recommandations contenues dans le rapport récent du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement.

Messages clés :

- Les chemins de fer du Canada et l'existence d'un système efficient et à faible coût de transport ferroviaire des grains sont cruciaux pour l'économie agricole du pays et la santé financière des producteurs des grains, y compris des grains oléagineux. Le Canada doit veiller à la création d'un environnement concurrentiel en émettant des directives réglementaires et législatives.
- La FCA appuie les recommandations contenues dans le rapport récent du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement et tout particulièrement la recommandation de donner aux expéditeurs plus d'options ferroviaires et de régler les problèmes de rapport de force entre les expéditeurs et les compagnies de chemin de fer (notamment en étendant la distance d'interconnexion de 30 km à l'échelle du Canada).



Brodie Berrigan

Directeur, Relations gouvernementales et Politique agricole
343-987-2240 / brodie@producteurs-canadiens.ca

LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

La Fédération canadienne de l'agriculture appuie le mandat actuel de la Commission canadienne des grains : « La Commission canadienne des grains travaille à défendre les intérêts des producteurs de grain. Guidée par la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG s'efforce de maintenir des normes de qualité pour les grains canadiens, de réglementer la manutention des grains au Canada et de veiller à assurer la fiabilité des grains pour les marchés nationaux et d'exportation. »

Récemment, la FCA a soumis un mémoire dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, [que l'on peut trouver ici](#). Par la suite, la FCA a fait d'autres commentaires soulignant l'importance pour la CCG de jouer un rôle plus étendu à l'intérieur du Canada en ce qui concerne la promotion de l'uniformité et des mesures de protection des producteurs, au moyen d'analyses, d'échantillonnage, de classement et de documentation des grains.

Messages clés :

- Il ne faut envisager aucun changement législatif ou réglementaire qui diluerait la voix, l'habilitation et la protection des producteurs.
- Toute expansion ou réduction du mandat ou de la législation de la CCG devrait être envisagée seulement à la suite d'un examen aux résultats clairs et d'une solide compréhension de l'analyse de rentabilité portant sur la nature et l'ampleur des changements et son incidence sur le rôle de la Commission et la position des agriculteurs.
- Il faut éviter d'envisager d'apporter des changements à la législation ou à la réglementation qui transmettent des risques additionnels aux agriculteurs ou qui pourraient créer de l'iniquité pour ces derniers dans la chaîne de valeur.
- La CCG doit conserver son pouvoir législatif, maintenir et bâtir la réputation internationale du Canada, garantir aux agriculteurs une place puissante dans la chaîne de valeur et bâtir la confiance entre les agriculteurs et les compagnies céréalières.
- La CCG a un vaste pouvoir et une grande autorité à l'égard de la législation en vigueur et doit utiliser ce pouvoir à fond pour améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur des grains.
- La CCG devrait accorder une plus grande confiance aux recommandations des comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest et aux travaux accomplis par l'Ontario Cereal Crops Committee (Comité des cultures céréalières de l'Ontario) dans le cadre des homologations des variétés en Ontario.

ACTIVISME

- La FCA soutient la législation et la réglementation, y compris l'imposition d'accusations criminelles, pour aider à décourager les activités d'activisme : atteintes à la biosécurité dans les exploitations d'élevage et de cultures; activités compromettant la salubrité des aliments; intrusions, etc.

Messages clés :

- La FCA soutient le projet de loi C-205, une Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux. Ce texte de loi érige en infraction le fait de pénétrer dans un lieu où se trouvent des animaux, lorsque ce fait peut avoir comme conséquence d'exposer ces derniers à une maladie ou à une substance toxique susceptible de les contaminer.
- La FCA continue de collaborer avec ses membres pour déterminer la meilleure façon d'obtenir un soutien pour des modifications législatives et réglementaires au cas où la sanction royale ne serait pas accordée au projet de loi C-205.
- La FCA estime par ailleurs que le gouvernement doit prendre des mesures législatives ou réglementaires pour assurer le respect des droits des familles d'agriculteurs et la protection de leurs animaux et de leurs opérations contre des activités malveillantes ou intrusives à la ferme de la part d'activistes.



Scott Ross

Directeur exécutif

613-315-2334 / scott@producteurs-canadiens.ca

PROJETS

STRATÉGIE NATIONALE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Comme c'est le cas dans de nombreux pays développés un peu partout dans le monde, attirer et garder des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication d'aliments et de boissons est de plus en plus difficile. Il est clair que l'industrie de l'agriculture est dans l'impossibilité de continuer à produire des aliments sains, salubres et abordables pour les Canadiens et pour les consommateurs ailleurs dans le monde s'il ne peut trouver les travailleurs nécessaires possédant les compétences voulues pour accomplir le travail. La pandémie de la COVID a jeté la lumière sur les défis actuels entourant la main-d'œuvre agricole et a confirmé qu'il n'y a plus de temps à perdre – l'industrie et le gouvernement doivent unir leurs efforts pour trouver des solutions à long terme en réponse aux pénuries persistantes de main-d'œuvre et de compétences dans l'industrie de l'agriculture.

Messages clés :

- Les agriculteurs un peu partout au Canada sont confrontés à différents problèmes qui varient selon ce qu'ils cultivent ou élèvent, l'endroit où est située leur ferme, les conditions météorologiques et le succès de leurs efforts visant à obtenir la main-d'œuvre nécessaire.
- Parce qu'il est difficile d'attirer des Canadiens pour venir travailler dans les exploitations agricoles, les producteurs ont dû faire appel à des travailleurs étrangers temporaires tout au long de la saison de croissance; ces mêmes producteurs insistent de plus en plus sur l'octroi de la résidence permanente aux travailleurs qui occupent des emplois durant toute l'année.
- La FCA recommande que l'on tire parti des leçons apprises dans le cadre du Programme pilote sur l'agroalimentaire et que le gouvernement offre une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. La participation limitée à ce programme pilote montre qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'expérience de travail au Canada et les offres d'emploi existantes, tout en réduisant les obstacles indus que créent les critères linguistiques et de scolarité.
- La FCA est heureuse du rôle de partenariat qu'elle joue aux côtés d'Aliments et boissons Canada en coprésidant la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour les secteurs de l'agriculture et de la fabrication d'aliments et de boissons, un projet de 1,7 million de dollars sur deux ans dirigé par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et financé par le Centre des compétences futures.
- Cette stratégie repose sur une approche d'action et réunit les intervenants de partout dans l'industrie pour définir les besoins urgents et à long terme et élaborer des solutions constructives et des plans pour les mettre en œuvre. À l'heure actuelle, il est prévu que la stratégie sera dressée d'ici l'automne 2023.
- La FCA recommande qu'un financement soit prévu pour créer un secrétariat qui appuiera la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour les secteurs de l'agriculture et de la fabrication d'aliments et de boissons.

CODE DE CONDUITE DES ÉPICIERS

En juillet 2021, les ministres FPT ont demandé que soit lancé un processus dirigé par l'industrie pour en arriver à un large consensus et élaborer une proposition concrète pour améliorer la transparence, la prévisibilité et le respect des principes du commerce équitable dans le cadre de la relation entre les fournisseurs et les détaillants.

Après l'annonce de juillet 2021, on a mis sur pied un Comité directeur comprenant des représentants de dix groupes d'intervenants clés et chargé d'élaborer un mandat et un plan de travail devant faciliter l'élaboration d'un Code de conduite des épiciers officiel. La FCA était l'un des membres fondateurs de ce comité et continue d'assurer ce rôle de leadership.

On a créé un groupe de travail représentant l'ensemble de l'industrie qui relève directement du Comité directeur et qui s'est réuni durant la période allant d'avril à juillet et dont le mandat est de fournir des perspectives d'experts concernant les diverses facettes du code. Par la suite, on a créé un groupe de travail du sous-comité de l'industrie, composé de huit personnes représentant les secteurs concernés et dont le mandat était de proposer des solutions pour les aspects non réglés des dispositions commerciales du Code et d'aider le comité directeur à mettre la dernière main à un ensemble complet de dispositions commerciales provisoires.

Dans un même temps, le Comité directeur a poursuivi ses travaux entourant la gouvernance administrative, la création d'un modèle de règlement des différends et les mécanismes d'application du code.

Messages clés :

- L'objectif du Code de conduite est d'assurer la prospérité de l'industrie; de promouvoir la confiance, des transactions équitables et la collaboration dans l'ensemble de la chaîne de valeur; d'accroître la certitude commerciale; et de créer un processus équitable de règlement des différends.
- Tandis qu'il ne s'attaque pas directement à l'inflation des prix des aliments, nous estimons que le Code aidera à améliorer la dynamique des chaînes d'approvisionnement, particulièrement là où un maillon de la chaîne d'approvisionnement assume indûment les coûts et les risques des pressions inflationnistes.
- Une fois que tous les éléments de l'ébauche du Code seront prêts à être soumis à l'examen du public, la FCA a hâte de discuter, au cours des semaines qui suivront, du contenu des dispositions du Code et des mesures qui y sont intégrées : a) principes, b) règles commerciales accompagnées de définitions claires, c) mécanisme de résolution des différends, d) processus décisionnel, e) modèles de médiation et d'arbitrage, et f) mécanisme d'application du Code qui, ensemble, favoriseront des transactions commerciales justes et équitables et créeront de la certitude au niveau contractuel.
- Notre espoir est, lorsque viendra le moment de mettre en œuvre ce Code de conduite, le gouvernement y fournira son solide soutien.

PARTICIPATION ET AVANCEMENT DES FEMMES EN AGRICULTURE

En dépit des progrès qui se poursuivent, à bien des égards, les femmes sont sous-représentées dans le secteur canadien de l'agriculture. Elles se heurtent à la fois à des obstacles systémiques et à des attitudes qui les empêchent de devenir actives dans l'industrie et d'accéder à des postes de dirigeante. Cela a pour effet de limiter la capacité, la résilience et l'innovation du secteur.

Le projet Participation et avancement des femmes en agriculture (PAFA) est financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Agri-diversité, avec le soutien additionnel des Producteurs de poulet du Canada et de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard (PEIFA). La FCA collabore avec Karolyn Godfrey, de Winding Path Inc. pour tirer parti de travaux effectués antérieurement à l'Île-du-Prince-Édouard pour dresser, tout en consultant un groupe de travail de dirigeantes agricoles, un plan stratégique visant à mettre en œuvre des politiques et des programmes dans le but d'éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes dans le secteur.

Le but du projet est d'établir, de mettre à l'essai et de décrire un cadre qui permettra aux associations de producteurs de réduire les facteurs systémiques qui sont à l'origine de la sous-représentation des femmes en agriculture au Canada, d'aider les femmes dans le secteur à acquérir les compétences qui leur permettront d'assumer des rôles plus importants de leadership et de faire connaître les avantages de la pleine participation des femmes et les obstacles auxquels se heurtent ces dernières, tout en cherchant à éliminer ces obstacles. Le cadre sera établi d'ici le 31 mars 2023, et la FCA est enthousiaste à l'idée de partager le cadre avec les autres organisations de producteurs durant les mois qui suivront.

Messages clés :

- Le projet PAFA vise à dresser un cadre pour s'attaquer aux obstacles systématiques auxquels se heurtent les femmes qui souhaitent participer dans le secteur de l'agriculture.
- Le cadre inclura de la formation d'acquisition de compétences, du mentorat, des mesures de promotion des opportunités de leadership et plus encore.
- D'autres détails seront fournis lorsque le cadre aura été dressé d'ici la fin de mars 2023.

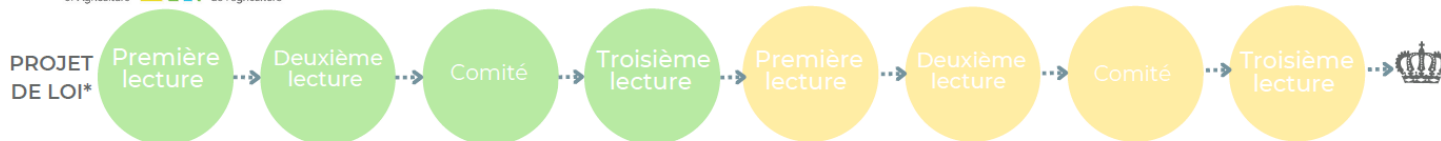


Catherine Burns

Adjointe exécutive et adjointe de recherche
Catherine.burns@producteurs-canadiens.ca

Mise à jour législative

FEVRIER 2023



C-234 - - -■

Projet de loi privé qui exempterait, de la taxe fédérale sur le carbone, le gaz naturel et le propane utilisés dans les exploitations agricoles pour sécher les grains et pour chauffer les installations destinées au bétail (en attente de la troisième lecture à la Chambre).

S-241 - - -■

Texte de loi de protection des animaux qui pourrait avoir des conséquences juridiques et juridictionnelles pour l'agriculture – « Amendement des dispositions sur la défense des animaux » (à l'étape de la deuxième lecture au Sénat).

C-244 - - -■

Changements importants concernant le droit de diagnostic, d'entretien et de réparation de la machinerie agricole (examiné actuellement par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie).

C-282 - - -■

Protégerait la durabilité de la production de produits laitiers, de volaille et d'œufs au Canada en évitant que le gouvernement accorde d'autres concessions d'accès aux marchés dans des ententes commerciales futures (à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre).

S-211 - - -■

Ce projet de loi vise à modifier les tarifs douaniers afin d'interdire l'importation de biens manufacturés ou produits au moyen de travail forcé ou par des enfants. Aucun impact connu pour l'instant sur les intrants agricoles (en attente de la troisième lecture à la Chambre des communes).

C-21 - - -■

Plusieurs amendements sont proposés à la législation fédérale sur le contrôle des armes à feu. Les amendements soumis au comité pourraient avoir des conséquences pour les producteurs (examiné actuellement par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale).

*Le projet de loi est déposé soit au Sénat, soit à la Chambre des communes. Si le projet de loi franchit l'étape de la troisième lecture, il est envoyé à l'autre Chambre, où le processus est répété.